

POURQUOI UN ACCUEIL DE LOISIRS ?

LE PROJET EDUCATIF DE LA COMMUNE

La commune de Nivillac, 4600 habitants en milieu rural, prend en compte les enfants et les jeunes durant leurs temps libres (périscolaires et extrascolaires) et s'est fixée les objectifs suivants :

Proposer des réponses liées aux besoins et difficultés des familles par la mise en place de structures d'accueil,

Donner à tous les ouvertures sportives, culturelles et éducatives les plus larges possibles,

Favoriser l'accès des enfants et des jeunes à la vie en collectivité (apprentissage de la citoyenneté),

Améliorer le cadre de vie périscolaire et extrascolaire des enfants,

Mise en place de moyens :

L'animation socioculturelle, durant le temps libre, s'inscrit bien dans la continuité de l'action éducative développée au service de l'enfant, en complémentarité à l'école et à la famille,

Favoriser l'accès à l'information pour que chaque jeune puisse faire ses propres choix quel que soit son âge,

Respecter la laïcité en permettant l'accueil de tous les enfants, quels que soient leur milieu et les convictions de leurs parents, en excluant toutes discriminations d'ordre racial, religieux, physique et moral,

Volonté de respecter les rythmes de vie de l'enfant par un aménagement adapté du temps et des espaces.

ACCUEIL DE LOISIRS 3/17 ans DE NIVILLAC

S'amuser entre copains !



Se faire plaisir...

Vacances printemps 2018
Du 26 avril au 9 mai

ALSH - rue des ajoncs
56130 NIVILLAC
02.99.90.82.12



enfancejeunesse@nivillac.fr
www.nivillac.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES

Accueil échelonné: 8h à 10h
Départ échelonné: 17h à 18h
Garderie pré et post accueil: de 7h30/8h et de 18h/18h30
Possibilité de manger à la cantine ou sinon pause repas de 12h à 13h30

REPARTITION TRANCHES D'AGE

3/6 ans à la journée avec ou sans repas
6/9 ans à la journée avec ou sans repas
A partir de 10 ans à la journée ou 1/2 journée avec ou sans repas

NE PAS OUBLIER...

Pour les activités nautiques, fournir un test d'aisance aquatique (les anciens tests ne sont plus valables: boléro, 25 m, test délivré dans le cadre de l'école).

Pour l'équitation, le port des bottes est obligatoire, pensez à noter le nom de l'enfant à l'intérieur

TENUE VOILE: prévoir des affaires pouvant aller dans l'eau (ainsi que les chaussures) et un change complet !!!

Pour les 3/6 ans prévoir:
Une couverture et le « doudou » pour la sieste ainsi que des affaires de rechange.

COMPOSITION EQUIPE

PEDAGOGIQUE

1 directrice diplômée BPJEPS et BAFD
1 directrice adjointe diplômée BEATEP
1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans
1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans

Les animateurs sont titulaires ou stagiaires BAFA ou diplômes équivalents

TARIFS

Nivillac et communes conventionnées

Tranches	0-560€	561-750€	751-900€	901-1100€	≥1101€
Journée	4.80€	7.95€	9.10€	10.30€	11.40€
1/2 journée	2.35€	4.00€	4.55€	5.20€	5.80€
Repas	3.50€	3.50€	3.50€	3.50€	3.50€
Pré et post accueil Au 1/4 heure	0.48€	0.49€	0.50€	0.51€	0.52€

Communes hors convention

Tranches	0-560€	561-750€	751-900€	901-1100€	≥1101€
Journée	13.40€	14.95€	17.70€	19.50€	21.35€
1/2 journée	6.70€	7.50€	8.60€	9.95€	10.80€
Repas	6.85€	6.85€	6.85€	6.85€	6.85€
Pré et post accueil Au 1/4 heure	0.60€	0.60€	0.60€	0.60€	0.60€

Nouvelles modalités d'annulation journées et repas

Annulations:

- Pour les journées et repas des 26 et 27 avril: la date butoir est le 16 avril
- Pour les journées et repas du 30 avril au 4 mai: la date butoir est le 23 avril
- Pour les 7 et 9 mai: la date butoir est le 30 avril

Passé ces délais, les journées et repas seront facturés (sauf justificatif d'absence)

Début des inscriptions le 3 avril 2018